

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTE

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966, et le décret du 18 avril 1961 ;

Le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique et la Commission Supérieure des Monuments Historiques entendus ;

ARRÊTE :

Article 1er. - Est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la grotte dite de "Sous Grand Lac" sise en la parcelle n° 74, lieu-dit "Grand-Lac", section A du plan cadastral de la commune de MEYRALS (Dordogne).

Article 2. - Le présent arrêté sera publié à la Conservation des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3. - Il sera notifié au Préfet de la Dordogne, au Maire de la commune de MEYRALS et au propriétaire, Mme Noël PECHMENDRANT, née Maria Marguerite TARDIEU, domiciliée à "La Fuste" commune de MEYRALS, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 26 février 1981

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Signé : C. PATTYN.

Taxe
TVA
Plus- values
Salaires	30,00
Total	30,00

221
1667
3620
18

W. S. ...